



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Ce procès-verbal n'est pas exhaustif et contient des lacunes et omissions, l'enregistreur n'ayant pas fonctionné. Le secrétariat du Conseil vous prie de l'excuser pour ces désagréments.

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 26 juin 2008

Présidence : M. Jean-Marc MAYOR
43 membres présents à l'appel

Le Président, M. J.-M. MAYOR, ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Mlle FOGOZ secrétaire municipale, Mme GENTON adjointe, Mme CHABLOZ boursière, M. GRAND des RH, MM. GAMBONI et SARDA du service technique.

Dans les rangs du public, il salue Mme MUHEIM. La presse est représentée par Mme BRISSOT-Carrel pour le Régional et M. BEDA pour 24 Heures.

Messieurs les Députés G.-P. BOLAY de Lutry, Mme CALPINI de Chexbres, J. HALDY de Pully et P. MODOUX d'Oron-la-Ville se sont excusés.

1. APPEL

| | |
|------------------------------|------------|
| Présents : | 43 membres |
| Excusés : | 12 membres |
| Arrivés en cours de séance : | 3 membres |
| Absents : | 2 membres |

Les conseillers excusés sont : MMES REIGNER, SALATHE, MM CAVIN, DE PIERRI, DUMAS, FAVRE J.-C., FAVRE P., GUTH, MORET, OSTERTAG, SCHWEGLER, STUTZ

Arrivés en cours de séance : MMES RODONDI, ZOIA, M. GENAINE

Absents : MME HIRT, M. BELARDINELLI

Avec 43 membres présents à l'appel, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour, tel que présenté, est accepté à la majorité et 1 abstention.

Procès-verbal du 29 mai 2008

M. MAYOR a reçu le 23 juin 2008 un courriel de M. CAVIN relevant une omission dans le dit procès-verbal relative à son intervention dans les « Divers » concernant la possibilité pour la commune d'acheter des cartes journalières CFF pour les habitants de Belmont.

Cette dernière fera l'objet d'un rappel dans le point 9 « Divers et propositions individuelles » de ce procès-verbal.

M. MAYOR a reçu un courrier, daté du 26 juin 2008 de M. TREPPE, concernant le préavis N° 06/2008 « Extension du collège 3^{ème} étape » . M. TREPPE, demandant un rapport mot à mot de son intervention du 26.06.08, sa lettre est annexée au présent PV.

Le procès-verbal de la séance du **29 mai 2008** est accepté, à la majorité et 4 abstentions.

2. COMMUNICATION DU BUREAU

M. MAYOR rappelle les résultats des votations fédérales du 1^{er} juin 2008 :

| | | |
|----------------------|---------|---------|
| 1) Naturalisations | 163 OUI | 926 NON |
| 2) Propagande | 104 OUI | 983 NON |
| 3) Assurance-maladie | 97 OUI | 991 NON |

Il informe ensuite que le 12 juin dernier il a représenté le Conseil à la messe d'au revoir de M. Georges DUMAS, père de notre collègue Hervé DUMAS. Une minute de silence a été observée à sa mémoire.

Il félicite ensuite M. Luc CIOMPI, qui a été nommé Dr honoris causa de l'Université de Lausanne, co-auteur d'une recherche en psychiatrie, qui fait toujours autorité dans le milieu « L'Enquête de Lausanne ».

Le 21 juin, il a reçu une lettre de l'association Arc-en-Ciel de Renens qui apporte son aide et son soutien aux enfants et familles vivant au contact du sida et qui adresse un appel pour lui allouer vos jetons de présence. Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de cette lettre en fin de séance.

(Privilégier l'engagement individuel, face aux nombreuses sollicitations dont nous faisons l'objet. Cela a déjà été discuté lors du précédent conseil avec la réponse de M. JAN à la proposition de M. GRAUL).

Pour conclure, M. MAYOR, se référant à ses deux années passées en qualité de président, s'adresse à l'assemblée :

« Comme c'est ce soir ma dernière apparition au perchoir, je voudrais vous adresser quelques mots, mais brefs, vu le « menu » de la soirée.

Je remercie tous les membres de la Municipalité et en particulier le Syndic pour son immense travail, ses compétences et son ouverture d'esprit.

Merci à Mlle Fogoz, fée de l'ombre, discrète, souriante et très compétente.

Merci également à vous toutes et tous, en particulier aux « Ténors » des Commissions permanentes qui répondent toujours présent, malgré des charges et responsabilités professionnelles toujours plus lourdes.

Merci à mes amis du Bureau, ils savent que je les apprécie beaucoup.

En nous découvrant, nous nous sommes appréciés ; nous savons que ce n'est pas en affrontant nos idées, mais en les mariant que nous trouvons les solutions les plus justes et équitables.

Nous devons veiller à conserver et consolider sans cesse cette manière de travailler car c'est, vous le savez bien, la seule manière d'affronter les « chocs » à venir, car même s'ils nous dérangent et que certains sont prévisibles et d'autres pas, nous devons – et c'est notre responsabilité – nous y préparer.

Ces chocs Energétiques, Financiers, Alimentaires, Environnementaux ou Sanitaires ont ceci en commun qu'ils risquent de nous faire perdre notre indépendance.

Par conséquent, nous devons consolider et soutenir ce qui existe et favoriser la recherche et la mise au point de méthodes et d'outils de sauvegarde mariant des intérêts qui paraissent opposés à première vue, mais qui finalement sont complémentaires.

Dans cet état d'esprit, je suis particulièrement heureux de savoir que votre nouveau Président, sa famille et son entreprise sont des références :

- Ils produisent des aliments)
- Préservent l'environnement) Bravo !
- Recyclent des végétaux)

Marc-Etienne, Bonne chance et bon courage ».

3. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

M. MAYOR cède la parole à M. G. MUHEIM, Syndic.

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

J'ai le grand plaisir de vous apporter le très cordial salut de saison, donc chaleureux, de votre Municipalité.

Tel qu'annoncé par courriel, votre soirée s'annonce étoffée. A l'issue de vos délibérations, vous serez pris en charge par notre équipe de choc, pilotée par Mme Genton, le bras droit de notre et votre secrétaire municipale. Merci donc à Mme Genton, Mlle Jessica Tschabold et MM. Pascal Büschi et Denis Tschabold pour l'organisation de notre soirée.

Merci aussi aux équipes de foot. d'Espagne et de Russie d'avoir accepté d'attendre 20h45 que vos travaux soient finis pour jouer à la « baballe ».

Personnel communal

Notre collaboratrice au service technique, Mme Christiane Parra, ayant décidé de poursuivre sa carrière professionnelle sous d'autres cieux, son poste sera mis au concours la semaine prochaine. Nous remercions ici Mme Parra pour son travail en faveur des Cancoires et lui souhaitons « bon vent » pour son avenir.

Notre bientôt « ancienne apprentie », Jessica Tschabold, continuera, pour une durée à déterminer, de travailler au sein du service technique. Ceci permettra à ce service de faire face à la surcharge momentanée de travail, provoquée aussi et surtout par nos différents projets communaux (agrandissement puis extension du Collège + Espace Cancoires).

De plus, nos archives, amenées à un haut niveau de performances par notre dévoué Milon, aujourd'hui à la retraite à 77 ans, nécessitent une première série de mises à jour. Ne pas le faire aujourd'hui serait à coup sûr dommageable pour le futur.

Un autre poste sera prochainement mis au concours, celui de votre ancien huissier mais toujours chef concierge au sein de notre administration. Vous l'aurez reconnu, il s'agit de Willy Bovey, qui prendra une retraite anticipée « presque complète » en février 2009.

Fête Nationale

Nos « pompiers locaux » assurent, une nouvelle fois, la sécurité lors de cette manifestation, organisée par notre Société de développement. Merci à toutes celles et tous ceux qui œuvrent en coulisse pour que la Fête soit belle. Quant à celles et ceux qui regrettaient que la manifestation ait été déplacée aux Bas-Monts, ils seront ravis d'apprendre que la route de Chatruffe sera dès cette année à nouveau le lieu festif des Cancoires. Nous aurons donc le feu d'artifice de Belmont, plus tous ceux visibles depuis notre balcon du Léman.

Avant de conclure, je vous rappelle qu'il n'y aura pas de séance du Conseil communal le 28 août prochain, donc pas de séance de présentation de préavis le 30 juin.

Je vous remercie de votre attention »

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM et cède la parole à Mme C. DUPERTUIS.

« Ecole de musique de l'Avenir

L'effectif de l'école de musique de l'Avenir sera d'environ 40 élèves lors de la prochaine rentrée. Une classe de percussion sera nécessaire, car l'Ecole de batterie de Lutry, qui dispensait ces cours jusqu'à maintenant, ne correspond plus aux attentes de notre société de musique. La Municipalité a décidé de mettre à disposition l'abri PC No 1 dans le bâtiment scolaire et d'assurer son insonorisation pour une utilisation optimale.

La présidence de la société de musique assurée jusqu'à cette année par M. Pascal Jeker est désormais reprise par Mme Claire Cherpillod-Rochaix. Nous lui souhaitons plein succès dans cette nouvelle fonction.

Société des jeunes de Belmont

Et une nouvelle société locale à Belmont. Qui ose dire qu'il ne se passe rien à Belmont ? En effet, en date du 24 juin, la Société des jeunes de Belmont a tenu son assemblée générale constitutive en présence d'une forte délégation municipale, ainsi que d'un membre de la société de développement. Les statuts ont été adoptés, le comité provisoire réélu (Mlles Suter et Chiovenda, MM. Chiovenda et Dupertuis) et la commission de contrôle des comptes élue (M. Gilbert Moser, président, M. Thierry Pache, suppléant et Mlle Aegerter « apprentie » suppléante).

Je vous rappelle que quelques jeunes participeront en collaboration avec la Société de développement à l'animation du 1er août, en tenant le stand cafés-pâtisseries. Réservez-leur bon accueil !

Espaces Cancoires

La mise à l'enquête de l'Espace Cancoires s'est terminée le 16 juin. Celle-ci n'a suscité aucune opposition, mais uniquement des remarques concernant une boucle auditive pour les aînés (existante à la Grande Salle, mais pas utilisée), la forte densité de trafic sur la route cantonale, ainsi que la suppression d'une zone de verdure, remarque à laquelle nous répondrons dans le préavis qui vous sera présenté lors de la séance du 2 octobre prochain.

ÉCOLES

Réfectoire scolaire

La réalisation de deux nouvelles classes dans le préau de l'ancien collège se poursuit et n'occasionne pas de mauvaise surprise financière. A ce jour, l'ouverture d'aucune classe n'est envisagée, selon les informations de la direction des écoles de Pully, mais ceci reste à confirmer tout début juillet. La Municipalité a souhaité utiliser une des classes pour en faire un réfectoire scolaire, projet présenté lors du préavis pour l'extension future du bâtiment scolaire. Ceci mettra fin à l'usage provisoire du couloir de la salle de gym.

La Municipalité a décidé, selon les directives du SPJ qui laisse aux communes le soin de gérer les réfectoires scolaires, que seuls les enfants du cycle primaire utilisant uniquement la tranche de midi seraient accueillis au réfectoire. Pour tous les autres le service de l'UAPE reste en fonction. Des informations seront données aux parents durant l'été.

Cette nouvelle organisation va nécessiter l'engagement de personnel auxiliaire et peut-être parmi votre entourage, il existe des personnes souhaitant rejoindre le « staff communal » pour quelques heures par semaine.

Je vous remercie de votre attention ».

M. MAYOR remercie Mme C. DUPERTUIS et cède la parole à M. P. MICHELET.

« Quartier du Blessoney

Les travaux avancent normalement. Le chemin de Champ-Pevy est terminé et a été rendu à la circulation qui est bidirectionnelle dorénavant.

Les travaux se poursuivent sur le chemin de l'Engoliau et par la construction du pont sur le Flonzel.

Route du Signal

Les travaux débuteront à la mi-juillet par la construction du mur de soutènement. Le tronçon supérieur de la route du Signal sera interdit à toute circulation pendant la durée des travaux. L'accès des riverains sera réglé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Plan directeur gestion des déchets

La Municipalité souhaite mettre en place des éco-points sur le territoire communal sur le même type que celui prévu au chemin de la Léchire.

Un citoyen d'une commune de l'ouest lausannois a fait recours jusqu'au tribunal administratif contre la mise en place de « Molok » à proximité du chemin d'accès à son habitation. Le tribunal administratif a donné raison au recourant en arguant du fait que la commune n'avait pas de plan directeur de gestion des déchets.

Cette situation nous a conduit à mandater un bureau spécialisé pour élaborer un plan directeur communal de gestion des déchets.

A l'issue de cette étude, un préavis d'intention vous sera soumis l'an prochain.

Je vous remercie de votre attention ».

M. MAYOR remercie M. P. MICHELET et cède la parole à Mme C. SCHIESSER.

« Urbanisme

Bien que Belmont n'ait pas été qualifiée pour l'Euro 08, son attaque et sa ligne de défense ont été reconnues et notre Commune a gagné dans sa catégorie.

Mais qu'est-ce qu'elle dit ? Elle a déjà bu l'apéro ou pris trop de soleil à l'Arena ?

Non, non Mesdames et Messieurs, j'ai seulement le plaisir de vous apprendre que le 9 juin dernier, le Tribunal Fédéral a reconnu le bien-fondé des arguments de la Municipalité lors de son recours contre la décision de la Cour de droit administratif et public concernant le PQ Arnier II.

Selon le Tribunal fédéral, le droit à l'autonomie communale, entre autres la liberté d'appréciation reconnue aux autorités communales dans la planification de leur territoire, inscrit dans la Constitution vaudoise à l'art. 139 a été violé (je tiens à préciser que ce terme émane de l'arrêt du TF). Celui-ci a donc balayé les arguments des recourants et a donné entièrement raison à la Municipalité.

La Cour de droit administratif et public s'est donc infligée un autogoal !!!

Par conséquent, les décisions rendues le 3 mai 2007 par le Conseil communal et le 20 juin 2007 par le Département des institutions et des relations extérieures sont confirmées et la cause n'est pas renvoyée devant le tribunal administratif du canton de Vaud pour nouvel examen.

Le permis d'implantation peut, dès lors, être délivré et les plans, pour une mise à l'enquête de la construction, pourront être transmis à la Commune dès que les propriétaires le désireront.

Je vous remercie de votre attention ».

M. MAYOR remercie Mme C. SCHIESSER et cède la parole à M. G. MOSER qui n'a pas de communication à faire.

4. COMMUNICATION DE LA CCU

M. MAYOR cède la parole à M. P. JAN.

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Le Règlement du CC tout nouvellement en vigueur prévoit que la CCU soit aussi consultée pour les projets de circulation.

L'étude du préavis 8/2008 sur le portail d'entrée Ouest a suscité quelques réflexions au sein de la CCU. Sans anticiper sur le point 6 de l'ordre du jour, nous avons souhaité souligner l'importance des décisions dans le domaine de la circulation et du stationnement.

Soucis que nous ne sommes pas seuls à partager: sur la base de préavis municipaux, notre Conseil s'est déterminé favorablement pour les 30 km/h et une commission est en train de plancher sur le concept «Un cheval= Une écurie».

Car l'avenir se teinte de certaines menaces: le 17 juin dernier le Conseil Communal de Lausanne a traité une interpellation demandant comment la Municipalité entend, notamment, susciter des parkings d'échange en périphérie de la Ville. Selon la réponse de la Municipalité, elle cherche des solutions, car « il est nécessaire d'arrêter les automobilistes pendulaires aux «portes» de la ville en proposant un stationnement en périphérie ».

Une résolution dans ce sens a été votée par le CC de Lausanne le même soir.

La CCU est bien consciente que notre Municipalité cherche à maîtriser cette problématique, preuves en sont les objets cités plus haut.

Le moment venu, ce sera à notre Conseil Communal d'examiner les solutions pour que notre Commune ne soit pas un simple lieu de transit et de stationnement désordonné, pour promouvoir les transports publics et la mobilité douce.

A l'exemple du régime de stationnement, de l'aménagement des portails d'entrée de notre localité, de la piste cyclable planifiée dans le PALM entre Chailly et notre village.

Par cette communication, la CCU souhaite donc, que dès ce soir et dans un proche avenir, le CC prenne conscience que cette problématique dépend d'influences souvent extérieures, mais que des solutions doivent être trouvées localement.

Merci de votre attention ».

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

La CCAR n'a pas de communication.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 08/2008

Route des Monts-de-Lavaux – Aménagement du portail d'entrée Ouest –
Création de places de parc – Remplacement de la conduite d'eau potable
et de défense incendie

Commission technique : M. GUTH, Président, MM. P. FAVRE, MARREL

Commission des Finances : M. BOLAY, Président, Mmes JUILLERAT, PINTO
MM. HENCHOZ, PASCHE

CCU : M. FARDEL, Président, Mme OGUEY-ARAYMON, MM. GIRARD, JAN,
SEEGER

La parole est donnée à M. MARREL pour la lecture du rapport de la commission technique.

M. MAYOR remercie M. MARREL pour ce rapport très détaillé et prie ensuite M. HENCHOZ de la Commission des Finances de bien vouloir lire leur rapport.

M. MAYOR remercie M. HENCHOZ et donne ensuite la parole au représentant de la CCU, M. GIRARD.

M. MAYOR remercie M. GIRARD ainsi que tous les membres de sa commission.

M. MAYOR ouvre la discussion.

M. KUPPER : A la lecture du préavis, a jugé non prioritaire ce genre d'intervention, alors que d'autres chantiers plus conséquents se présentaient devant nous. La lecture des rapports des commissions l'a rassuré, puisque ses impressions ont été prises en compte ainsi que d'autres également, en particulier la proposition de la CF de discuter avec la Municipalité du plan global des investissements des prochaines années.

N'étant pas totalement rassuré, tient à faire savoir qu'il allait exprimer un vote négatif qu'il ne faudra pas prendre comme une opposition au projet lui-même, mais plutôt comme une inquiétude face aux autres projets, en particulier le chemin de la Louche.

M. G. MUHEIM : rappelle que le projet présenté était prévu au plan quinquennal qui, même s'il n'est pas immuable, indique que les dépenses sont maîtrisées et dans la ligne des prévisions. Il souligne que le cas du chemin de la Louche était prévu et qu'il ne souffrirait pas de la réalisation du dit projet.

Il fait encore remarquer que le projet présentait des frais qui auraient très bien pu être ventilés dans les frais courants, mais que dans le but de transparence tout était mentionné.

M. CIOMPI : se réfère à la création d'un parking pour les automobilistes désirant prendre les tl à la sortie ouest de Belmont et pose les questions suivantes :

1) Désire savoir si des études prouvent qu'un parking au bord de l'agglomération incite vraiment les automobilistes à utiliser les tl, et sous quelles conditions ?

2) Aimerais savoir si une liaison directe menant de Belmont au nouvel axe de transport ultrarapide du M2 est prévue, car selon ses observations l'utilisation d'un tel parking dépend entièrement de la qualité des tl, qualité laissant à désirer pour Belmont malgré les progrès accomplis.

M. G. MUHEIM : lui donne plusieurs informations et rappelle l'existence du « Taxi » mis sur pied il y a quelques temps déjà et M. CIOMPI est partiellement satisfait des réponses données.

M. BOLAY : rend les conseillers attentifs au fait que le travail effectué par les commissions était un exemple d'efficacité et de coordination. En effet, toutes les commissions concernées se sont retrouvées à plusieurs reprises pour débattre d'un thème qui, au départ, était loin de faire l'unanimité. Cela peut être considéré comme un cas d'école et peut rassurer les conseillers qui auraient des doutes quant au fonctionnement des commissions.

M. SEGGER : Vu la circulation actuelle « qui ressemble plus au départ d'un grand prix malgré la limitation à 50 km/h » demande si un projet de « Portail Est » sera à l'étude en 2009.

M. G. MUHEIM lui répond qu'effectivement l'étude de ce projet a déjà commencé.

M. PASCHE : demande à la Municipalité si elle s'estimait liée par les divers engagements pris par le Municipal P. Michelet lors des discussions qu'il a eues avec les Commissions, notamment avec celles des Finances, engagements qui sont consignés dans les rapports desdites commissions.

M. P. MICHELET : La Municipalité ne manquera pas de s'en inspirer dans la suite de ses réflexions.

M. TREPPE : Etant donné que les commissions ont proposé d'éliminer l'abri pour vélos, une économie de Fr. 11'500.- sera faite !

M. G. MUHEIM : répond « Nous aurons vraisemblablement besoin de cette somme pour le marquage de la piste cyclable » et M. TREPPE est satisfait de la réplique.

La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Vote : Le préavis municipal N° 08/2008 est accepté à la majorité, 1 avis contraire et 3 abstentions.

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2008

Comptes communaux 2007

Commission des Finances : M. BOLAY, Président, Mmes JUILLERAT, PINTO
MM. HENCHOZ, PASCHE

M. BOLAY informe qu'il n'y aura pas de lecture du rapport de sa commission, ce qui est approuvé par l'assemblée.

M. MAYOR reprend les comptes communaux page par page et ouvre la discussion.

M. IUBATTI : Page 15 « Ordures » - demande pour quelle raison il y a une différence d'env. Fr. 80'000.- et pourquoi cette « taxe obligatoire » n'était pas incluse dans le budget 2007.

M. G. MOSER lui répond à satisfaction.

M. BOLAY : remercie la boursière, Mme CHABLOZ, pour l'excellence de son travail et pour sa gentillesse. Pour rebondir sur les mots du Président, souligne qu'il y avait une deuxième fée dans notre administration !

Il rappelle ensuite aux conseillers d'utiliser impérativement le document officiel « liste de présence aux séances » pour leurs décomptes et prie le Bureau d'envoyer un exemplaire de ce document par courriel à chaque conseiller.

La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Vote : Le préavis municipal No 07/2008 est accepté à l'unanimité.

8. RAPPORT DE GESTION 2007

Commission de gestion : M. SCHWEGLER, Président, Mmes DE WATTEVILLE,
RODONDI, MM. MONSUTTI, OSTERTAG

M. MAYOR ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. MAYOR relit les conclusions et passe au vote.

Vote : Le rapport de gestion 2007 est accepté à l'unanimité.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme E. PINTO : se réfère à sa nomination, lors du précédent conseil dont elle était absente, comme 1^{ère} Vice-présidente au sein du Bureau du conseil pour 2008-2009 et remercie l'assemblée pour la confiance que cette dernière lui témoigne.

M. SEEGER : se référant au « tout ménage » reçu, désire savoir comment la ménagère devra procéder pour sortir, le jour même, ses encombrants.

Rappel - Intervention de M. Cavin au Conseil du 29.05.08 :

« Je me permettais de rappeler qu'il s'agissait de la possibilité pour la Commune d'avoir des cartes journalières CFF pour les habitants de Belmont.

J'avais rappelé l'intervention du conseiller Bolay du 9 mars 2006 (mentionnée elle dans le p-v d'alors!), l'absence de réponse de la Municipalité suite à des réflexions "internes", l'absence d'indication lors de l'établissement du budget 2007, idem pour 2008, les très bons résultats financiers de Pully, de St-Sulpice ainsi que l'achat de ces cartes par les communes de Corsier et Corseaux l'été dernier.

Mes questions étaient :

- *Belmont va-t-elle acheter des cartes, seule ou avec Paudex par exemple*
- *allait-elle s'approcher de Pully et examiner une possibilité d'avoir en commun ces cartes, vu les divers rapprochements existant entre ces 2 communes?*

La réponse de la Municipalité avait été assez sybilline et avait signalé qu'elle allait à nouveau y réfléchir.

S'agissant d'une seconde réflexion sur le même objet sans réponse nette de la Municipalité, il me serait agréable que mon intervention figure dans le p-v du 29 mai dernier, texte qui devrait permettre- à moi ou à d'autres- une intervention ultérieure, avec références datées à l'appui, en cas de silence réitéré de la Municipalité de Belmont. »

Annexe : lettre de M. W. Treppe du 26.6.2008

* * * * *

La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR lève la séance à 20 h. 45 et remercie tous les participants pour leur collaboration et leur souhaite à toutes et à tous un excellent repas et un bon match !

Pour le Bureau du Conseil communal :

Jean-Marc MAYOR

Claudine JACQUAT

Président

Secrétaire

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc